

# République Française - Département du Nord

## Arrondissement d'Avesnes

### Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

**Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc**

**59363 AVESNES SUR HELPE**

#### Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : 1<sup>er</sup> février 2023

L'an deux mille vingt trois, le 1er février à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER, Président. Après convocation légale de ses membres en date du lundi 23 janvier 2023.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 55

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 28

Nombre d'absents : 12

Nombre d'excusés : 5

Ont donné procuration : 10

### Délibération n° 1-2023

#### **OBJET : ATTRIBUTION DU FONDS D'UN CONCOURS AUX COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS**

Le Président rappelle le vote du règlement du Fond de Concours en date du 9 juin 2021 qui vise à attribuer 25 % du produit de la TCCFE aux communes de – de 2 000 habitants qui présentent un dossier relatif à la Transition Energétique.

A ce jour, 8 dossiers ont été instruits.

Communes	TCCFE Fond éligible au titre de Année 2021	Fonds octroyé	Montant HT des travaux	Descriptif des travaux
Hon Hergies	4 255.12	<b>4 255.12</b>	10 827.76€	Amélioration du chauffage de la mairie
Saint Aubin	2 493.06	<b>2 493.06</b>	5 080.00€	Etude pour rénovation énergétique de la salle polyvalente
Taisnières sur Hon	4 965.92	<b>4 965.92</b>	20 436.91	Rénovation Energétique du bâtiment communal
Sepmeries	2 886.97	<b>1 917.25</b>	2 396.56	Rénovation de la Maison des Associations
Le Favril	2 750.06	<b>2 750 .06</b>	4 818.20	Changement de la porte du logement communal
Cartignies	8 476,11	<b>8 476.11</b>	11 941.80	Rénovation de l'éclairage public

<b>Bérelles</b>	<b>1 160.59</b>	<b>1 160.59</b>	<b>8 600</b>	<b>Remplacement des candélabres par des Leds</b>
<b>Wargnies le Grand</b>	<b>5 535.99</b>	<b>5 535.99</b>	<b>7 401.02</b>	<b>Remplacement de l'éclairage de la Salle des Fêtes par des Leds</b>

Il est proposé au Comté Syndical de délibérer favorablement sur l'octroi du Fonds de Concours à ces communes.

Le Fonds de Concours sera versé dès production par chaque commune des pièces demandées au règlement du fonds. Il pourra être réajusté en fonction des dépenses réellement exécutées.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical

### **AUTORISE**

Le Président à verser le Fonds de Concours aux communes citées ci-dessus, et selon les modalités décrites ci-avant.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

Le Président,  
Guislain CAMBIER

Publié sur le site INTERNET le.....

Transmis à la Sous-Préfecture le.....

Reçu le .....

Identifiant de Télétransmission